COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1937.

Président : M. P. DE LABRIOLLE.

Membres présents. — MM. E. Albertini, J. Bayet, A. Bazouin, H. Bernès, A. Boulanger, A. Bourgery, V. Buescu, J. Carcopino, E. Carrette, F. Cauët, M. Chassagnol, P. Delacroix, H. Desgranges, M. Durry, A. Ernout, A.-J. Fehr, Dr L. Ferté, R. France, Mlle A. Freté, MM. M. Gautreau, A. Giffard, Gonzalez de la Calle, R. Guastalla, Mlle A. Guillemin, Mme Jalifier, Mlle Y. James, MM. P. de Labriolle, Dr Lafaix, Mlle Lamborot, MM. H. Lebègue, R. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, E. Lochner, Mlle Malingrey, MM. J. Marouzeau, G. Mauger, P. Noailles, J. Noiville, R. Noiville, G. de Plinval, M. L. Sausy, Mlle A. Tachauer, M. R. Toussaint, Mlle H. Wuilleumier.

Communications du Bureau.

M. P. DE LABRIOLLE, en inaugurant sa présidence, adresse quelques paroles de cordiale sympathie à son prédécesseur, M. J. Bayet, et à l'administrateur, M. Marouzeau, aux côtés de qui il se félicite de pouvoir suivre de près pendant cette année les travaux de la Société.

Il souhaite la bienvenue à M. A. J. FEHR, professeur hollandais, qui a profité d'un séjour à Paris pour assister à cette séance.

M. J. MAROUZEAU met les assistants au courant de l'état des publications de la Société.

Il annonce que pour la prochaine séance il a adressé une invitation à la Société pour l'encouragement des études grecques. Cette séance aura lieu dans un amphithéâtre de la Sorbonne et sera consacrée à des communications de membres communs aux deux Sociétés sur des sujets intéressant à la fois les domaines grec et latin.

A une question posée sur le sens de cette initiative, M. Marouzeau répond que pour l'instant il n'y voit qu'une manifestation de confraternité entre deux Sociétés qui ne peuvent s'ignorer, mais qu'il se prê-

tera avec empressement à tout essai de collaboration qui en pourrait résulter.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. E. Giffard donne raison aux philologues (Bréal-Bailly, Ernout-Meillet) qui, dans la loi des XII Tables (3, 6 : « adversus hostem aeterna auctoritas esto »), voient une interdiction d'usucaper portée contre les pérégrins et traduisent le mot *auctoritas* par « droit de revendication en propriété ». Il repousse l'interprétation des romanistes (Girard, de Visscher, etc.) qui rattachent cette *auctoritas* à la mancipation et traduisent le mot par « garantie » du *mancipio dans.*

Il faut partir de la loi Atinia (Aulu-Gelle, *N. A.* 17, 7 ; *D.* 41, 3, 4, 6 ; 50, 16, 215) qui, pour prohiber l'usucapion des choses volées, édicte que l'*auctoritas* du volé sur la chose dont il a été dépossédé subrepticement durera indéfiniment : « quod subruptum erit ejus rei aeterna auctoritas esto ».

Si l'*auctoritas* qui fait obstacle à l'usucapion de la *res furtiva* était fondée, comme le prétendent les romanistes, sur la mancipation, seul le propriétaire d'une *res mancipi*, acquise par ce mode, serait protégé, en cas de vol, contre l'usucapion. Pourquoi le propriétaire qui a acquis par succession, par tradition ou par usucapion serait-il moins bien traité? On ne le voit pas.

D'autre part, logiquement, dans le système des romanistes, le voleur et ses ayants cause devraient pouvoir usucaper les *res nec mancipi* (par exemple la *patera aurea*), parce que le volé ne jouit pas sur ces choses de l'*auctoritas* résultant de la mancipation, mode d'acquisition réservé aux *res mancipi*. Or, il est certain que la prohibition de l'usucapion des *res furtivae* est générale. Il faut donc que l'*auctoritas aeterna* du volé, qui est à la base de cette imprescriptibilité, soit elle-même générale. — L'*auctoritas rei*, c'est l' « autorité » juridique ou pouvoir de droit sur la chose dont on a été dépossédé, par opposition à la *potestas*, qui est pouvoir de droit et de fait (Gaius, II, 90 ; XII T. 5, 7 a) et à l'*usus*, qui n'est qu'un fait. *L'auctoritas rei* appartient à celui qui a un droit sur la chose volée, résultant d'un titre quelconque : succession, tutelle (Gaius, I, 47), vente, tradition, usucapion, aussi bien que mancipation.

Tel est le sens technique du mot *auctoritas* dans tous les textes des XII Tables relatifs à l'usucapion (VI, 3 ; V, 2) ou à sa prohibition portée « adversus hostem » (II, 7 ; Gaius, II, 45, 65). Tel est encore le sens du mot dans Cicéron (*De har. resp.*, 7, 14 ; *Pro Caecina*, 26, 74) et dans Boëce (*ad Top.*, 4, 23) : c'est une *juris auctoritas* qui vient se joindre à l'*usus* au bout du délai légal.

Ces textes permettent d'écarter le système traditionnel de Girard. Il

suffira de marquer discrètement que le maître s'est laissé entraîner par l'étymologie (*augeo* = j'augmente) et qu'il a négligé un fait historique certain : c'est que le formulaire des *legis actiones* cité dans le *Pro Murena* (12, 26) et par Valerius Probus est relativement récent et jugé « inepte » par Cicéron.

— M. P. DE LABRIOLLE souligne l'accueil chaleureux fait par l'assistance à cette communication, dont la technicité se dissimule sous l'agrément et la vivacité de la forme. Il se félicite de voir une fois de plus un juriste apporter aux séances de la Société des éléments de fructueuse collaboration. Il prend acte de quelques questions posées par les assistants pour souhaiter que soit présenté si possible à une prochaine séance un complément d'information.

Au cours de conversations particulières provoquées par sa communication, M. Giffard se déclare tout disposé à collaborer avec les éditeurs de textes pour étudier avec eux les formules juridiques, qui font si souvent difficulté chez les auteurs latins.

II. — M. A. BAZOUIN apporte quelques observations sur *les quatre derniers vers et la composition de la IV^e Églogue*, en s'excusant de revenir sur ce sujet si souvent traité, qui nous a valu en particulier la belle démonstration de M. Carcopino.

La fin de l'Églogue laisse une impression de rallonge, de post-scriptum : alors que les cinquante-neuf premiers vers s'achèvent sur un souhait personnel qui semble clore le poème, celui-ci rebondit par un développement sur le *risus* de l'enfant. Un détail analogue dans l'*Épithalame* de Catulle est à sa place ordinaire dans le récit de la première enfance.

Comment concilier, en outre, ce doute de mauvais augure avec l'enthousiasme, avec le sentiment général du reste de l'Églogue et, en particulier, avec l'invocation à Lucine? L'expression même, ailleurs fort claire, semble ici embarrassée. Si les vers 60 et 61 s'expliquent assez facilement, les deux derniers demeurent une énigme. Ils s'opposent même aux vers 15 et 16. L'obscurité est-elle volontaire?

Quand on étudie cette Églogue, on néglige peut-être trop un élément essentiel, la durée de la composition. Virgile travaillait très lentement, et un mois a bien pu s'écouler entre le début et la fin. Or, les Anciens, d'après Censorinus, fixaient au quarantième jour après la naissance le premier *risus* de l'enfant. On peut donc supposer que les quatre derniers vers auraient été composés une quarantaine de jours après les vers 8 à 10, par exemple, qui se rapportent à la naissance prochaine.

Que se passa-t-il dans l'intervalle? L'enfant, maladif ou disgracié (il mourut jeune), ne répondait-il pas aux illusions du poète, ou un événement extérieur, politique, par exemple, aurait-il changé brusque-

ment sa destinée? Nous sommes malheureusement réduits à des conjectures. L'Églogue aurait été commencée sous le signe de la Vierge (fin septembre?). Le jeune Saloninus (d'après M. Carcopino) serait né au début d'octobre et aurait, par conséquent, atteint l'âge du *risus* fin novembre. Cette date coïnciderait justement avec celle du remplacement de Pollion par un suffect. Sans doute, il triompha l'année suivante, mais n'y aurait-il pas eu, à ce moment, une demi-disgrâce tout au moins, une mésintelligence avec Octave? Virgile, on le sait, manquait de dévouement pour les politiciens malchanceux : le changement de ton s'expliquerait par cet événement.

Dans tous les cas, deux hypothèses semblent devoir être résolument écartées : le *puer* (vers 60) ne saurait être ni Julia, puisque le sexe de l'enfant était alors déterminé, ni Marcellus, dont rien, de sa naissance à sa mort prématurée, ne semble avoir contrarié le brillant horoscope. La seule identification possible est donc celle des anciens éditeurs de Virgile, si brillamment reprise et soutenue par M. Carcopino.

Reste la forme bizarre, embarrassée, semble-t-il, des quatre derniers vers : ne vaut-il pas mieux, pour la gloire de Virgile, l'expliquer par une gêne politique, plutôt que... poétique?

— Après quelques mots de M. P. DE LABRIOLLE, qui souligne le caractère ambigu de cette Églogue, à la fois banale par l'acceptation de thèmes traditionnels et mystérieuse par les questions qu'elle soulève, diverses observations sont présentées, en particulier par M. A. J. FEHR, qui provoquent une mise au point de M. J. Carcopino.

— M. Jérôme CARCOPINO remercie vivement M. Bazouin d'avoir acquiescé : 1° à son interprétation des rapports de la IVe Églogue avec la paix de Brindes ; 2° à la date qu'il a proposée pour la conclusion de celle-ci (5 ou 6 octobre 40), et d'avoir incliné à admettre pareillement l'identification du *puer nascens* avec Saloninus, fils par ailleurs inconnu de Pollion.

Il se défend, pour son compte, d'avoir négligé la chronologie, s'étant efforcé, au contraire, dans son livre, de jalonner l'élaboration du poème par les allusions historiques dont il est rempli ; en plaçant peu après le 10 octobre 40 la naissance de Saloninus (p. 181), il a essayé de démontrer que l'Églogue n'avait guère pu être publiée après le 15 novembre (p. 189).

Sur le temps qu'aurait mis Virgile à composer les soixante-quatre vers de la IVe Églogue, il est tout prêt à adhérer à l'ingénieuse exégèse de M. Bazouin. Mais n'est-ce pas du même coup supprimer le problème posé? Si le poème, commencé aussitôt après la naissance de l'enfant, n'a été achevé qu'à la veille du premier sourire, ce « sourire rituel » dont le bon augure était attendu à date fixe et qu'ont si bien étudié Roscher,

Salomon Reinach et Lejay, il n'y a pas plus de mystère dans la composition de l'Églogue que dans sa signification : il est naturel que, près de conclure, Virgile nous ait reconduit de l'éther sur le sol et qu'il ait « apaisé soudain le tumulte de ses images prophétiques dans la douceur chantante d'une berceuse familière » (p. 93).

II.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1937.

A cette séance a été conviée l'*Association pour l'encouragement des études grecques*, et de nombreux invités, professeurs et étudiants, se sont joints aux membres des deux Sociétés, si bien qu'en raison de l'affluence la réunion a eu lieu dans la Sorbonne à l'amphithéâtre Turgot.

Présidents de séance :

M. Ch. PICARD, vice-président de la Société latine.
M. H. LEBÈGUE, président de la Société grecque.

Membres présents. — M. E. Andriantsilaniarivo, M^lle^ Th. Bainville, MM. J. Bayet, A. Bazouin, E. Benveniste, H. Bernès, L. Bizard, J. Bloch, L. Blum, L. Bodin, A. Boulanger, A. Bourgery, M. Brillant, R. Cadiou, J.-G. Cahen, J. Carcopino, A. Carlier, E. Carrette, J. Cassart, F. Cauët, P. Chantraine, M. Chassagnol, J. Chatelain, M^lle^ Chavanou, M^me^ Chevallier-Vérel, MM. P. Collart, P. Couissin, J. Cousin, V. Crépin, A. Dain, V. Daumer, M^lle^ J. David, MM. P. Delacroix, J. Desjardins, R. Dreyfus, R. Durand, M. Durry, A. Ernout, L. Ferté, J. Festugière, R. France, M^lle^ A. Freté, M. A. Froidevaux, M^lle^ G. Gauthier, MM. M. Gautreau, A. Giffard, Gonzalez de la Calle, R. Guastalla, M^lles^ A. Guillemin, E. Guittet, M. A. Hoepffner, M^me^ Jalifier, M^lle^ Y. James, MM. G. Kolleris, M. Lacroix, Lafaix, M^me^ P. Laurent-Schwob, MM. M. Laurey, H. Lebègue, E. Le Cam, Leneveu, M. Leroy, M^lle^ A.-M. Malingrey, M. J. Marouzeau, M^me^ Massoul, MM. G. Mathieu, R. Maunier, Mgr J. de Mayol de Lupé, M^me^ Michel-Lévy, MM. É. Michon, G. Moulinier, P. Noailles, H. Noblot, J. Noiville, R. Noiville, L. Oeconomos, Ch. Parain, M^lle^ H. Pétré, MM. L. Pichard, A. Pinaud, E. des Places, Plassart, G. de Plinval, H.-Ch. Puech, E. Renoir, L. Robert, O. Roman, P. Roussel, R. Roux, Ch. Samaran, F. Sartiaux, G. de Sinçay, M^me^ Sjoestedt-Jonval, M. J. Sottas, M^lle^ A. Tachauer, MM. R. Toussaint, P. Wolkowitsch, M^lle^ J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

En outre, assistent à la séance une soixantaine d'invités des deux Sociétés.